

REPUBLIQUE FRANÇAISE <small>OO OO OO OO OO OO</small> DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES <small>OO OO OO OO OO OO</small> COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ <small>OO OO OO OO OO OO</small> SEANCE DU 13 MARS 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 41 Ont participé au vote : 54 Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 06 Mars 2025	L'an deux mille VINGT CINQ et le TREIZE MARS , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Bernard ALBERT, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, , Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Aude VIVES, Nicolas BERJOAN, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Marie MAYDAT, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.
N° d'Ordre : 46-25	ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,
Classification @ctes : 7.1 Décisions budgétaires	ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL, Roger PAILLES a donné procuration à Claude SIRE, Régis TERRIEU a donné procuration à Olivier GRAVAS, Guy CASSOLY a donné procuration à Aude VIVES, Thierry BEGUE a donné procuration à Jean SERVAT, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Josette PUJOL, Elisabeth PREVOT a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Claire LAMY a donné procuration à Gladys DA SILVA, Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Guy BOBE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Christian TRIADO, Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.
Secrétaire de Séance : Jean SERVAT	ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Michel LLANAS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Etienne TURRA, Agnès ANCEAU-MORER, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, David MONTAGNE, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Serge BOYER, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.

Le Président,

PRESENTE à l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires du budget général 2025, du budget annexe déchets 2025, du budget restauration scolaire 2025 et du budget de la ZAE de Vinça 2025. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

RAPELLE que les documents ont été mis à la disposition des conseillers qui constituent le rapport sur la base duquel peut se tenir le débat d'orientations budgétaires.

RAPPELLE que les communes et les EPCI de plus de 20.000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire.

DONNE LECTURE des données issues du dernier bilan social des effectifs de la communauté, portant sur les effectifs 2024.

PRECISE que dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la Communauté et de ses services aux publics, des actions visant à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes sont en place :

- Nom de poste en féminin et masculin dans les annonces d'emploi et l'organigramme,
- Mixité dans les comités de recrutement,
- Information aux agents des conséquences sur leur retraite et carrière, des choix de temps partiels et congés,
- Bonne prise en compte des filles dans les actions jeunesse, notamment vers les adolescent(e)s du territoire.

DIT QUE dans le cadre de ses compétences, la Communauté veillera à mieux promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes :

- Par la prise en compte de l'égalité dans les clauses de marchés publics,
- Par l'acquisition d'ouvrages sur l'égalité F-H par la médiathèque.

DEMANDE au Conseil Communautaire de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI l'exposé de son Président,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget général 2025, du budget annexe déchets 2025, du budget restauration scolaire 2025 et du budget de la ZAE de Vinça 2025 sur la base d'un rapport prévu par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 incluant le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (décret n°2015-761 du 24.06.15) tel que présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus par tous les membres présents.

Le 20 Mars 2025.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

